

COMPTES SOCIAUX

- ▶ **Bilan de la BNP SA** page 170
- ▶ **Compte de résultat de la BNP SA** page 172
- ▶ **Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers de la BNP SA** page 173
- ▶ **Compte de résultat de la BNP SA réglementairement publiable** page 179
- ▶ **Résultats des cinq derniers exercices de la BNP SA** page 181
- ▶ **Informations relatives aux filiales et participations** page 182
- ▶ **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées** page 186



BILAN DE LA BNP SA

ACTIF

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Opérations interbancaires et assimilées			
• Caisse, banques centrales, CCP	1 743	2 354	1 024
• Effets publics et valeurs assimilées	32 466	21 713	18 940
• Créances sur les établissements de crédit	96 701	77 220	77 841
Total des opérations interbancaires et assimilées	130 910	101 287	97 805
Opérations avec la clientèle			
• Créances sur la clientèle	111 604	105 197	104 125
• Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	305	230	244
Total des opérations avec la clientèle	111 909	105 427	104 369
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 030	12 611	11 874
Actions et autres titres à revenu variable	951	849	851
• Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées			
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	932	704	719
- Participations et parts dans les entreprises liées	25 062	6 196	5 271
Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées	25 994	6 900	5 990
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 247	2 176	2 180
Comptes de régularisation et autres actifs	40 843	25 518	27 739
Total de l'actif	330 884	254 768	250 808
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	73 640	55 914	54 120
Engagements de garantie donnés	52 490	36 153	33 679
Engagements sur titres	106	576	1 032
Opérations sur instruments financiers à terme	4 106 466	2 629 970	2 221 693



PASSIF

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Opérations interbancaires et assimilées			
• Banques centrales, CCP	242	3 366	3 618
• Dettes envers les établissements de crédit	110 972	87 350	86 481
Total des opérations interbancaires et assimilées	111 214	90 716	90 099
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	93 248	87 991	85 438
Dettes représentées par un titre			
• Bons de caisse	507	646	853
• Titres du marché interbancaire	72	105	117
• Titres de créances négociables	30 060	22 629	22 612
• Emprunts obligataires	7 029	6 921	7 511
• Autres dettes représentées par un titre	-	-	3
Total des dettes représentées par un titre	37 668	30 301	31 096
Comptes de régularisation et autres passifs	49 253	26 195	26 187
Provisions pour risques et charges	3 591	3 031	2 442
Dettes subordonnées	8 667	7 855	8 072
Fonds pour risques bancaires généraux	914	913	916
Capitaux propres			
• Capital souscrit	1 799	832	813
• Primes d'émission et d'apport	20 435	3 512	3 197
• Réserves	3 123	2 344	2 228
Total des capitaux propres	25 357	6 688	6 238
Résultat de l'exercice	972	1 078	320
Total du passif	330 884	254 768	250 808
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus	3 219	1 529	1 508
Engagements de garantie reçus	35 428	23 026	23 450
Engagements sur titres	481	462	979



COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BNP SA

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Produits (charges) d'exploitation bancaire			
Intérêts et produits assimilés	15 644	16 227	14 605
Intérêts et charges assimilés	(13 192)	(13 668)	(12 168)
Net des intérêts et produits assimilés	2 452	2 559	2 437
Revenus des titres à revenu variable	628	572	535
Commissions nettes	2 250	2 117	1 912
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	610	408	472
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	(5)	-	5
Autres produits nets d'exploitation bancaire	(151)	(173)	(155)
Produit net bancaire	5 784	5 483	5 206
Charges générales d'exploitation :			
- Frais de personnel	(2 468)	(2 347)	(2 306)
- Autres frais administratifs	(1 212)	(1 189)	(1 131)
Total des charges générales d'exploitation	(3 680)	(3 536)	(3 437)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(238)	(246)	(251)
Résultat brut d'exploitation	1 866	1 701	1 518
Coût du risque	(507)	(973)	(840)
Résultat d'exploitation	1 359	728	678
Gains nets sur actifs immobilisés	624	516	257
Résultat courant avant impôt	1 983	1 244	935
Résultat exceptionnel	(107)	(149)	(670)
Impôt sur les bénéfices	(323)	(17)	50
Reprise (dotation) des fonds pour risques bancaires généraux	13	-	5
Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 566	1 078	320
Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	(594)	-	-
Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	972	1 078	320



PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA BNP SA

Les comptes sociaux de BNP SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

La présentation du compte de résultat de BNP SA se conforme aux dispositions de la recommandation professionnelle bancaire sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion diffusée en décembre 1999. Les états financiers relatifs aux exercices 1997 et 1998 ont été retraités en conséquence.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quels que soient le support de l'opération et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois

en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité, la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et opérations assimilées", déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

TITRES

Le terme “titres” recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c’est-à-dire à rendement non aléatoire, qu’il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables –, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d’investissement, titres de l’activité de portefeuille et titres de participation non consolidés.

• **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d’une activité de négociation rapide, c’est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique “Titres de transaction” et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

• **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d’acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique “Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe”.

L’écart éventuel entre le prix d’acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l’objet d’une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d’acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est générale-

ment déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d’actif net revenant à la BNP, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique “Revenus des titres à revenu variable”. Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode “premier entré, premier sorti”. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique “Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés” du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

• **Titres d’investissement**

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en “Titres d’investissement” lorsqu’il existe l’intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l’objet d’un financement adossé ou d’une couverture en taux d’intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L’écart éventuel entre le prix d’acquisition et le prix de remboursement des titres d’investissement fait l’objet d’une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique “Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe”.

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• **Titres immobilisés de l’activité de portefeuille**

Les titres de l’activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que la BNP SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l’intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l’entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles la BNP SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de la BNP SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR BNP SA

Les actions propres détenues par BNP SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours sont enregistrées en titres de placement et évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou du prix de marché et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbi-

trage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.

- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en titres de participation. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "provisions réglementées ; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires. Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de cinq ans.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature :

dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

La BNP SA constitue des provisions pour risques sectoriels

et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

La BNP SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis*, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.



Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

• **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

• **Détermination de la valeur de marché**

des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999, dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, la BNP SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, la BNP enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITE ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de la

BNP SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels la BNP SA exerce son activité.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association française des banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de la BNP SA est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les caisses de retraite de la BNP SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraite et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La BNP SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service. Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BNP SA RÉGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers d'euros	1999	1998	1997
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits assimilés	15 896 993	16 445 133	14 803 826
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	7 823 264	8 113 309	6 876 985
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 479 205	6 814 435	6 629 804
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 591 933	1 517 148	1 297 037
Autres intérêts et produits assimilés	2 591	241	-
Intérêts et charges assimilées	(13 221 806)	(13 697 732)	(12 175 529)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	(7 934 208)	(7 966 853)	(6 553 981)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(2 840 350)	(3 233 083)	(3 088 767)
Intérêts et charges assimilées sur obligations autres titres à revenu fixe	(2 447 248)	(2 493 051)	(2 532 781)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	24 101	21 105	18 274
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	(1)	(12)	(2 331)
Produits sur opérations de location simple	5 011	3 069	3 175
Charges sur opérations de location simple	(5 011)	(3 044)	(2 748)
Revenus des titres à revenu variable	627 709	572 161	534 413
Commissions (Produits)	1 851 890	1 714 870	1 627 330
Commissions (Charges)	(298 142)	(322 380)	(365 701)
Gains sur opérations financières	884 270	614 898	716 620
Solde en bénéfice des opérations sur titre de transaction	358 702	315 282	260 682
Solde en bénéfice des opérations sur titre de placement	-	101	5 377
Solde en bénéfice des opérations de change	-	238 404	-
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	525 568	61 111	450 561
Pertes sur opérations financières	(150 832)		(90 508)
Solde en perte des opérations sur titre de transaction	-	-	-
Solde en perte des opérations sur titre de placement	(4 697)	-	-
Solde en perte des opérations de change	(146 135)	-	(90 508)
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-	-	-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES			
Autres produits d'exploitation	564 655	521 044	483 520
Autres produits d'exploitation bancaire	436 859	396 895	372 312
Autres produits d'exploitation non bancaire	127 796	124 149	111 208
Charges générales d'exploitation	(3 680 856)	(3 536 656)	(3 437 057)
Frais de personnel	(2 468 358)	(2 347 610)	(2 306 362)
Autres frais administratifs	(1 212 498)	(1 189 046)	(1 130 695)

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BNP SA RÉGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers d'euros	1999	1998	1997
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES (suite)			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(237 966)	(245 907)	(251 309)
Autres charges d'exploitation	(385 642)	(391 878)	(345 420)
Autres charges d'exploitation bancaire	(308 966)	(319 085)	(304 371)
Autres charges d'exploitation non bancaire	(76 676)	(72 793)	(41 049)
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	(506 494)	(972 980)	(839 355)
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	-	-	-
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	624 490	515 930	257 232
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	3 776	996	5 763
Résultat ordinaire avant impôt	1 996 145	1 243 362	940 195
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
Résultat exceptionnel avant impôt	(700 899)	(148 726)	(670 475)
Produits exceptionnels	452 896	192 497	35 119
Charges exceptionnelles	(1 153 795)	(341 223)	(705 594)
Impôts sur les bénéfices	(323 727)	(16 714)	50 403
Résultat de l'exercice	971 519	1 077 922	320 123

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes : les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers

reprises respectivement sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" (- 9 millions d'euros en 1999, 1 million d'euros en 1998, 1 million d'euros en 1997) et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux".

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA BNP SA

	1995 (francs)	1996 (francs)	1997 (francs) ⁽¹⁾	1998 (francs)	1998 (euros)	1999 (euros)
Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social	4 804 598 450 ⁽¹⁾	5 185 874 825 ⁽²⁾	5 331 104 700 ⁽³⁾	5 460 266 775 ⁽⁴⁾	832 412 304	1 798 666 976 ⁽⁵⁾
b) Nombre d'actions	192 183 938 ⁽¹⁾	207 434 993 ⁽²⁾	213 244 188 ⁽³⁾	218 410 671 ⁽⁴⁾	218 410 671	449 666 744 ⁽⁵⁾
c) Nombre de parts au 31 décembre :						
- ex-BNCI	22 100	-	-	-	-	-
- ex-CNEP	16 840	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	102 628 056 297	102 036 211 395	118 564 568 666	130 356 249 306	19 872 682 097	19 665 467 407
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 672 714 814	9 237 139 910	13 243 961 291	16 269 190 329	2 480 222 077	2 664 362 859
c) Impôts sur les bénéfices	162 465 361	(321 442 607)	(330 618 810)	109 636 483	16 713 974	323 726 730
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	164 380 906	397 090 649	484 840 467	73 913 453	109 000 000 ⁽⁶⁾
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 777 301 169	2 375 026 870	2 099 873 373	7 070 703 732	1 077 921 835	971 519 141
f) Montant des bénéfices distribués	694 513 727	1 120 148 962	1 492 719 116	2 149 788 867	327 733 200	787 726 615
Résultats des opérations réduits à une seule action						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	43,86	46,08	62,89	72,17	11,00	5,04
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,25	11,45	9,85	32,37	4,93	2,16
c) Dividende versé à chaque action	3,60 ⁽⁷⁾	5,40	7,00 ⁽⁸⁾	9,84 ⁽⁹⁾	1,50	1,75 ⁽¹⁰⁾
Personnel						
a) Nombre de salariés au 31 décembre ⁽¹¹⁾	41 364	40 705	40 002	39 554	39 554	39 115
b) Montant de la masse salariale	8 715 581 128	8 955 840 550	9 577 822 860	9 667 865 889	1 473 856 654	1 538 010 765
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 947 409 654	4 350 229 752	3 954 666 310	4 099 021 977	624 891 872	647 434 031

(1) Le capital a été porté de 4 751 153 975 FRF à 4 804 598 450 FRF par le paiement du dividende en actions. (2) Le capital a été porté de 4 804 598 450 FRF à 5 185 874 825 FRF par l'OPE des titres BNP España contre des actions émises pour 18 007 000 FRF, par l'OPE des titres CIP contre des actions émises pour 305 058 400 FRF, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 16 311 100 FRF et par le paiement du dividende en actions pour 41 899 875 FRF. (3) Le capital a été porté de 5 185 874 825 FRF à 5 331 104 700 FRF par l'OPE des titres BNPI contre des actions émises pour 32 878 050 FRF, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 23 000 000 FRF et par le paiement du dividende en actions pour 89 351 825 FRF. (4) Le capital a été porté de 5 331 104 700 FRF à 5 460 266 775 FRF par l'OPE des titres BNPI contre des actions émises pour 42 560 250 FRF, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 000 000 FRF, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 FRF, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 FRF.

(5) Le capital a été converti en euros le 5 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 €. Puis le capital a été porté de 873 642 684 € à 1 798 666 976 € par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 €, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 €. (6) Provision constituée au titre de l'exercice. (7) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España. (8) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1997, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 29 janvier 1998. (9) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001 et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 6 janvier 1999. (10) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000. (11) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.



INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA BNP SA

(en application des articles 247 et 299 du décret sur les sociétés commerciales)

Sociétés ou groupes de sociétés	Dev.	Cours de change	Capital ⁽¹⁾	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé ⁽¹⁾
---------------------------------	------	-----------------	------------------------	---	--

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la BNP.

A) Filiales (plus de 50% du capital détenu par la BNP)

Financière BNP	EUR	1,00000	1 158 268	161 783	123 877
BNPI	EUR	1,00000	30 523	364 723	18
Banexi (Paris)	EUR	1,00000	95 775	175 468	50 975
BNP Finance	EUR	1,00000	112 500	(69 709)	1 996 013
Natiocrédit	EUR	1,00000	156 589	82 656	2 496
Banque de Bretagne	EUR	1,00000	52 921	14 145	95 150
BNP Equities France	EUR	1,00000	3 852	20 305	141 047
SFA	EUR	1,00000	5 849	637 249	202 315
Natioinformatique	EUR	1,00000	29 391	13 493	1 610
CIP (Paris)	EUR	1,00000	394 504	397 755	49 826
BNP Immobilier	EUR	1,00000	79 500	(5 700)	19 209
BNP Gestions	EUR	1,00000	10 413	128 580	117 584
Paribas ⁽³⁾	EUR	1,00000	2 509 841	5 105 441	13 231 953
BNP Suisse	CHF	1,60500	85 000	136 959	557 992
BNP Canada	CAD	1,46000	180 637	12 035	151 243
BNP UK Holding	GBP	0,62000	130 000	(13 035)	6 962
BNP Luxembourg	EUR	1,00000	32 226	120 902	292 866
BNP Irlande	EUR	1,00000	38 454	5 571	241 217
BNP Equities Asia	USD	1,00400	48 559	157	22
BNP España	EUR	1,00000	125 950	(57 328)	108 905
BNP Private Bank and Trust (Bahamas)	USD	1,00400	4 900	0	7 405
Banco BNP Brasil	BRL	1,81300	62 450	5 932	224 896
BNP Securities	USD	1,00400	5	22 330	122 100
BNP PP South East Asia	USD	1,00400	25 200	(951)	262
Cipango	JPY	102,73000	9 400 000	961 624	1 748 161
BNP Andes (Pérou)	USD	1,00400	50 000	0	2 358
BNP Capital Market LLC	USD	1,00400	50 000	742	195 526
BNP Finans (Norvège)	NOK	8,07600	200 000	63 333	20 337
Charter Atlantic Corp (FFTW)	USD	1,00400	19 035	(2 155)	
Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM (Suisse)	CHF	1,60500	39 892	19 672	11 404

TOTAL

B) Participations (10 à 50% du capital détenu par la BNP)

Crédit Logement ⁽³⁾	EUR	1,00000	2 166 000	379 861	452 163
Natio-Vie ⁽²⁾	EUR	1,00000	125 698	390 426	6 039 146
BNP Development	EUR	1,00000	68 000	11 926	4 059
Dongwon ITMC ⁽⁴⁾	KRW	1 143,23000			
Creation Financial Services	GBP	0,62000	10 000	10 771	37 819
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	CLP	532,51000	48 841	47	3 592
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	PLN	4,15800	193 400	61 578	167 272
BancWest Corp (EU)	USD	1,00400	127 048	1 000 453	1 090 487
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	USD	1,00400	63 641	1 699	9 444

TOTAL

(1) Montant en milliers de devises locales ; les autres informations sont exprimées en milliers d'euros.

(2) Chiffres Natio-Vie seule.

(3) Chiffres de l'exercice clos en 1997.

(4) Investissement de 1999.



Bénéfice ou perte(-) du dernier exercice clos ⁽¹⁾	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
		brute	nette				
253 050	99,99%	1 638 242	1 423 626		116 715		556
58 305	97,85%	255 061	255 061	22 021	2 986	19 147	
40 818	100,00%	267 844	267 844	5 996	65 845	311 470	
(43 567)	99,99%	119 980	24 495			17 339 677	15 245
2 210	66,55%	172 641	172 641		17 477		
10 015	99,99%	71 021	71 021		11 791	136 596	
32 797	99,80%	24 714	24 714		19 221		
202 621	100,00%	360 000	360 000		146 344		
6 493	65,00%	34 569	28 333				
75 592	100,00%	597 981	597 981		92 844		
14 843	100,00%	261 602	87 333				
31 060	100,00%	118 445	118 445	13			
1 784 611	96,48 %	17 914 782	17 914 782				
51 318	85,76%	473 254	473 254	6 572	6 642	411 944	
11 112	88,89%	136 992	106 706	190			1 800 783
4 403	100,00%	172 525	172 525	16 180			
27 211	54,50%	38 062	38 062	341	11 996	3 670 178	10 229 806
15 739	84,72%	51 161	51 161		6 289		
(953)	100,00%	48 337	48 337				
(3 845)	99,14%	149 541	85 788				
2 475	100,00%	21 800	20 307		2 495		
30 041	98,99%	50 499	50 499				
3 507	100,00%	22 651	22 651				
498	100,00%	28 802	28 802				
(35 034)	100,00%	92 859	92 859				
(896)	99,99%	50 667	50 667				
(3 328)	99,00%	49 273	46 725				
15 179	100,00%	31 450	31 450		423		
(1 930)	60,00%	91 472	91 472				
14 788	74,17%	42 500	39 487	4 240	1 394		
.....		23 388 727	22 797 028	55 553	502 462	21 889 012	12 046 390

81 170	16,50%	73 020	73 020				
84 562	20,00%	71 599	71 599		13 035		
11 182	45,23%	29 586	29 586		841		
	30,00%	21 623	21 623				
(110)	50,00%	31 424	31 424				
3 720	50,00%	19 300	19 300				
25 828	50,00%	28 857	28 857			20 731	
185 622	42,90%	853 239	853 239		28 647		
686	50,00%	31 674	31 674			39 247	
.....		1 160 322	1 160 322	0	42 523	59 978	

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA BNP SA

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur comptable		
	Brute	Nette	Dont écart de réévaluation
1) Filiales non reprises au paragraphe A)			
Sociétés françaises	258 135	94 979	1 107
Sociétés étrangères	180 834	122 726	121
2) Participations non reprises au paragraphe B)			
Sociétés françaises	201 326	154 365	65
Sociétés étrangères	143 953	124 876	3 142

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION DE LA BNP SA

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (sociétés françaises uniquement)

Supérieur à 10 %

- Crédit Logement

Supérieur à 20 %

- S.E.M.E. (Société Européenne de Monnaie Électronique)

Supérieur à 33,33 %

- Natio Assurances SA

Supérieur à 50 %

- Between
- Protection 24

Supérieur à 66,66 %

- Paribas
- Octonaise de Participations
- Olmétoise de Participations
- Orbaisienne de Participations
- Orbanaise de Participations
- Orionaise de Participations
- Oristoise de Participations
- Oudalienne de Participations
- Ozonaise de Participations
- Cite Gestion



PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Acquisitions en France

Prises de participation nouvelles

Natio Assurances SA
Paribas
Crédit Logement (fusion absorption de Crédit Logement DVPT)
TotalFina (suite OPE sur Elf Aquitaine)
Between
SEME

Renforcement des participations (acquisitions)

Crédit Logement DVPT⁽¹⁾

Renforcement des participations (souscriptions)

Bouygues Telecom
Cyber Comm
Crédit Logement DVPT⁽¹⁾

Cessions en France

Totales

Crédit Logement DVPT
(fusion absorption par Crédit Logement)
Air France
Elf Aquitaine (suite OPE de TotalFina)
Pechiney (cession à une filiale BN)
Frantour
GOBTP
Lucia

Partielles

Aventis (ex Rhône-Poulenc)
Caisse Refinancement Hypothécaire

Acquisitions à l'étranger

Prises de participation nouvelles

Creation Financial Services (Royaume-Uni)
Charter Atlantic Corp (États-Unis)
Buena Vista Home (États-Unis)

Dongwon ITMC (Corée du Sud)
BNP PP Holding PTE LTD (Singapour)
BNP Asset MGT Amasa (Argentine)
BNP Equities Mauritius (Île Maurice)

Renforcement des participations (acquisitions)

BanWest Corp (États-Unis)
C.I.B.C. Inc.(Canada)
BICI Côte d'Ivoire
BNP Prime East Labuan (Malaisie)
SFOM (Suisse)

Renforcement des participations (souscriptions)

BNP Finans (absorption BNP Norvège)
BNP Suisse (absorption UEB holding)
Cipango (Japon)
BNP Leasing SPA (Italie)
CLS Services LTD (Royaume-Uni)

Cessions à l'étranger

Totales

UEB Holding (fusion-absorption par BNP Suisse)
BNP Norvège (fusion-absorption par BNP Finans)
Promonegocios y Servicios SA (Espagne)
Saudi International Bank (Royaume-Uni)
SFE Luxembourg
Echo Netting apport à CLS (Royaume-Uni)
Elf Oil Deutschland (Allemagne)

Partielles

BNP Private Bank and Trust (Bahamas)

(1) Opérations intervenues avant la fusion absorption du Crédit Logement Développement par le Crédit Logement.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs, les actionnaires de la Banque Nationale de Paris,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Création de GIE

Deux GIE ont été créés au cours de l'exercice :

- avec les sociétés SFA (Société Française Auxiliaire) et Natioinformatique dont la BNP est administrateur : le **GIE "BNP Expertise"**.

Ce groupement d'intérêt économique est destiné à rassembler, au sein d'une structure commune, les moyens et les compétences comptables et administratives de ses membres ;

- avec la société CIF (Compagnie Immobilière de France) dont la BNP est administrateur : le **GIE "du Domaine de Voisins"**.

Ce groupement d'intérêt économique a pour but de rassembler des services communs, en moyens et en personnel, nécessaires d'une part à l'exploitation du centre de formation de Louveciennes et, d'autre part, à la préservation, l'utilisation et l'entretien du Domaine de Voisins (dont la CIF est propriétaire).

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Système de garantie des dépôts en banque

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française de Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris a garanti, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants : Banque Nationale de Paris Intercontinentale "BNPI", Banque pour l'Expansion Industrielle "Banexi", BNP Guyane, BNP Finance, BNP Lease, Banque de Bretagne, Banque de la Cité, BNP Martinique, BNP Guadeloupe.

En fin d'exercice 1999, un système de fonds de garantie légal a été mis en place et se substitue au système de l'AFB précité.

Prêts subordonnés ou participatifs

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe, et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 1999, concernent : BNP Suisse, UEB Genève, BancWest Corporation, BNP Dresdner Bank Rt (Hongrie), BNP España, BNP Dresdner Bank (Polska).

Garanties en faveur des filiales

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes : Natiobail, Natiocrédimurs, Natioénergie, Natiolocation (fusionné en cours d'exercice avec BNP Lease), Natiocrédibail, BNP Lease, BNP Plc Londres, BNP PP Singapore Ltd, BNP IFS Hong Kong Ltd (sous forme de lettre de confort), BNP Finance HK Ltd (sous forme de lettre de confort).

En outre, les garanties accordées aux filiales sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets :

BNP (Canada) :

- émissions ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars canadiens ;
- émissions de "Commercial Papers Notes" jusqu'à un plafond de 750 millions de dollars US ;
- émission d'un emprunt obligataire de 40 millions de dollars canadiens.

BNP Pacific Ltd (Australie) :

- émission d'un emprunt obligataire de 100 millions de dollars australiens ;
- émissions de "Commercial Papers Notes" jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars australiens.

Garantie des administrateurs

• La Banque Nationale de Paris a souscrit auprès de la compagnie Chubb des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 200 millions de francs.

• Votre Conseil d'administration a délivré la garantie de votre société en faveur d'un administrateur concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction passée d'administrateur du groupe Eurotunnel.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2000

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
Christian Chiarasini
Radwan Hoteit

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Membre de PricewaterhouseCoopers
Étienne Boris

RSM SALUSTRO REYDEL
Édouard Salustro
Michel Savioz

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

LE CADRE JURIDIQUE DE LA BNP

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Banque Nationale de Paris
16, boulevard des Italiens
75009 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

ET CODE APE
Paris B 662 042 449
Code APE 651 C

DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

FORME, LÉGISLATION ET OBJET SOCIAL

La BNP est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions de la loi n° 84-646 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

La BNP est régie par les dispositions de la loi modifiée n° 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement au sens de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations.

La banque peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, la BNP peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

SITUATION DE DÉPENDANCE

La Banque Nationale de Paris n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

FAITS EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 1999, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la Banque Nationale de Paris et du groupe BNP.